

Banques—Loi

augmentations considérables et imprévisibles des frais de service peuvent avoir des effets désastreux sur leur planification et leur trésorerie au point de compromettre leur viabilité.

La FCEI a, contrairement à son habitude, demandé au gouvernement d'intervenir pour veiller à ce que les mesures volontaires que prendront les banques à l'endroit des particuliers s'appliquent aussi aux petites entreprises. Et pourtant, dans sa déclaration du 15 septembre, le ministre d'État (Finances) a soutenu que l'augmentation de la concurrence dans le secteur financier était sans doute le meilleur moyen de maintenir les frais de service à des niveaux raisonnables.

La FCEI a formulé d'autres recommandations. Elle voulait obtenir des renseignements exhaustifs sur les niveaux actuels et les fluctuations des frais de service prélevés sur les petites entreprises. Elle demandait l'élimination des frais compensatoires relatifs aux chèques sans provision. Elle voulait également que l'on procède à un contrôle annuel des pratiques des banques à l'égard des petites entreprises.

La FCEI a essayé de négocier avec l'Association des banquiers canadiens, mais sans succès, notamment sur la question des chèques sans provision. Le gouvernement n'a pas cédé non plus. Lorsqu'il a annoncé que les entreprises allaient elles aussi bénéficier des mesures volontaires en matière d'information et de règlement des réclamations, il acceptait en réalité la recommandation d'éliminer les frais compensatoires relatifs aux chèques sans provision.

Le gouvernement a annoncé ce qu'il entend faire pour les petites entreprises, mais nous n'avons pas encore vu les modifications elles-mêmes. On nous a révélé leur contenu et on nous dit que, comme dans le cas des particuliers, le projet de loi C-140 et le projet de règlements permettront aux entreprises qui ouvrent un compte de recevoir de plus amples renseignements sur les frais de service et la procédure qu'appliquera l'établissement financier pour le traitement des réclamations. Deuxièmement, ils permettront aux entreprises de s'assurer que les banques et les autres établissements financiers mettront à la disposition du public une liste des frais de service exigés dans leurs succursales commerciales. Troisièmement, les banques devront divulguer régulièrement sur une brochure les frais fixes exigés sur les comptes avec opérations. Quatrièmement, elles seront tenues de donner un préavis de 30 jours, par écrit, des modifications apportées à leur barème de frais de service exigés sur les comptes de leurs clients.

● (1030)

Le Bureau du surintendant des institutions financières fera fonction de médiateur au nom des petites entreprises qui ont à se plaindre des frais exigés par les banques. Tout va bien jusqu'ici, monsieur le Président, mais je serais bien mieux en mesure de parler de ces amendements si j'avais pu les consulter.

Le gouvernement nous a promis de suivre la situation de près. Nous en ferons autant mon parti et moi car nous voulons voir si les informations sur les frais des services financiers continueront d'être divulguées. Nous veillerons au grain également pour nous assurer que les consommateurs et les petites

entreprises sont traités équitablement, qu'ils reçoivent la considération qui leur est due au cours des prochaines semaines.

Bref, d'un partisan acharné de la concurrence sans limites qu'il était avant le 15 septembre, le ministre s'est converti depuis hier en un ardent défenseur de la petite entreprise. Hier également, il s'est fait le protagoniste de l'intervention gouvernementale.

Mais il n'avait toujours pas d'amendement à offrir à l'opposition. Il espérait que nous accepterions tous ces volte-face, que nous donnerions notre bénédiction aveuglément à tout ce qu'il nous présenterait car il voulait que les amendements soient étudiés au comité plénier. Ces amendements ne sont parvenus à mon bureau que très tard hier soir, ce qui montre bien que le ministre ne voulait sûrement pas nous donner l'occasion de les étudier. Je veux bien approuver ce qu'on nous a promis, mais cette façon de faire du ministre qui nous demande de lui «faire confiance» est très irritante. Elle n'inspire pas confiance et c'est pour cela que nous exigerons que ces amendements soient étudiés attentivement.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je m'inquiète également de ce projet de loi. En effet, le gouvernement s'empresse de le faire adopter, car nous sommes à la veille d'élections. Selon moi, manifestement, le gouvernement ne s'est pas préoccupé de cette question au moment où il y avait crise pour de nombreux Canadiens. Les banques ont imposé des frais sur à peu près tout. Les clients des banques ignoraient qu'on leur imposait ces frais.

Notre critique, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a donné des exemples de pensionnés ayant de très petits comptes, que les banques extorquaient littéralement. Pour sa part, notre critique en matière d'agriculture, le député de Humboldt—Lake-Centre (M. Althouse), a donné des exemples montrant comment les agriculteurs étaient pénalisés par les banques. Nous avons eu droit à d'autres exemples également. Alors que des banques ont décidé de fermer leurs portes dans de nombreuses localités, les habitants de ces dernières ont dû payer davantage pour avoir recours aux mêmes services dans d'autres localités.

Comme l'a mentionné la députée qui m'a précédé, la députée de Trinity (M^{lle} Nicholson), un comité de la Chambre des communes a examiné cette question. Il y a des mois, des recommandations ont été faites. Or, au lieu d'agir, le gouvernement a attendu que les banques commencent à remédier à la situation d'elles-mêmes. Conscient du fait que les banques prennent peut-être des mesures correctrices maintenant, mais qu'elles pourraient fort bien relever les frais durant les élections, le gouvernement présente cette mesure extrêmement minimale. Elle est fort mal préparée.

Le gouvernement lui-même a annoncé qu'il souhaitait adopter ce projet de loi maintenant. D'une part, il voulait l'adopter à toutes les étapes hier après-midi, mais d'autre part, il affirme qu'il faut y apporter des modifications. Où sont-elles? Si le gouvernement voulait vraiment faire adopter ce projet de loi avec la collaboration des partis d'opposition, on pourrait supposer qu'il nous aurait déjà soumis les modifications en question.